



CHARTRE DE CAMPAGNE 2009



Préambule

La campagne pour l'élection du Bureau des Elèves de l'ESSEC est l'un des événements les plus importants du campus. Elle détermine l'avenir de la vie associative pour l'année suivante. L'investissement personnel des étudiants y est très conséquent mais l'enthousiasme et la créativité de chacun doivent respecter les règles élémentaires d'une campagne. Cette charte a ainsi pour vocation de l'encadrer et de définir un certain nombre de règles claires garantissant son bon déroulement ; et donc d'éviter les débordements, notamment une cotisation exorbitante de la part des listeux. Il ne s'agit pas de brider l'esprit d'initiative des listes, bien au contraire. Il s'agit aussi d'attirer le plus d'ESSECs possible à cet événement qui détermine la vie du campus pendant un an.

Les listes n'ont comme interlocuteurs au BDE que le président et le vice-président. Hormis ces deux personnes, aucun renseignement ne doit être demandé et ne sera délivré par des membres du BDE. De même, les informations recueillies dans le cadre de la campagne par les deux responsables resteront strictement confidentielles. Ces deux interlocuteurs seront en particulier chargés de tous les aspects pratiques du fonctionnement de la campagne, ainsi que des relations avec les prestataires.

Le président et le vice-président de chaque liste sont nommés comme responsables. Le président doit assister aux réunions d'informations organisées par le BDE, et mandate son vice président en cas d'impossibilité. Elles s'engagent formellement à tenir informés les autres membres de la liste du contenu des réunions. Les responsables du BDE pourront demander aux listes de réunir en leur présence l'ensemble des membres de la liste en cas de manquement aux règles ou de besoin manifeste de précisions. Il est préférable pour des raisons de communications simples que seules ces deux personnes soient habilitées à poser des questions aux responsables du BDE. Dans le cas d'un changement de bureau (notamment lors de l'élection du bureau définitif), les personnes nouvellement élues prennent le relais en tant que responsables de liste auprès du BDE.

Les trésoriers des listes, s'ils ont des questions à poser ou même des doutes doivent s'adresser, avec leur président, exclusivement aux Président et Vice Président du BDE.

A la signature de cette charte, les listes s'engagent à faire connaître aux seuls responsables du BDE le listing complet des membres de la liste, ainsi que les noms des responsables définitifs de la liste dès que la répartition des postes aura été faite. Ce listing devra être mis à jour régulièrement au fur et à mesure des montées ou descentes de membres dans chacune des listes.

Les listes prennent acte que, selon les statuts de l'association BDE ESSEC, le président, le trésorier, le responsable WEI et le responsable Nuit du futur BDE ne peuvent être étudiants en première année le jour de l'élection à savoir le **lundi 18 mai 2009** pour le premier tour, et le **mardi 19 mai 2009** pour l'éventuel second tour. Il est d'ailleurs conseillé que le co-responsable Nuit ne soit pas non plus un étudiant en première année aux dates mentionnées ci-dessus.

Le fait de s'engager sur une liste pour l'élection du BDE est un engagement humain mais aussi financier. Les listes doivent prendre conscience que le montant de l'investissement financier ne conditionne pas automatiquement la victoire. Les responsables de campagne attirent l'attention des listes sur leur intérêt à être vigilants aux dépenses engagées. Le BDE ne pourra en aucun cas leur venir en aide en cas de problème financier.

Cette charte doit être accessible pour n'importe quel étudiant de l'ESSEC. Il est d'ailleurs indispensable que les listeux la lisent. En signant cette charte, les deux listes s'engagent à prendre connaissance des règles de cette charte et à les respecter.

Principes généraux :

I) La déclaration

Les membres des 2 listes pourront se déclarer lors d'un même événement fixé au préalable par le BDE et qui aura lieu le **Mardi 10 Mars 2009**. Les membres de chaque liste – et eux seulement – seront autorisés à porter un dresscode lors de cet événement, sous réserve d'acceptation par le BDE. Les éventuels soutiens ne porteront aucun signe distinctif afin de laisser aux listeux seuls la possibilité de montrer leur créativité et leur travail depuis la création de leur liste.

II) La pré-campagne

La pré-campagne débutera le **Mardi 10 Mars 2009**.

- Création de la liste

Une liste se compose d'étudiants de première, deuxième et troisième années. Le nombre de deuxième et troisième années sur la liste ne peut pas excéder 16 membres. Deux étudiants Admis Sur Titres au minimum doivent être intégrés aux listes. Ces étudiants AST sont considérés comme des membres en deuxième ou troisième année. La liste, pour être constituée légalement, doit être composée d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) trésorier(e), d'un(e) vice-trésorier(e), d'un(e) secrétaire et du Responsable Nuit qui composent tous les six le Bureau de la liste et de l'éventuel futur BDE.

La liste définitive des membres des équipes candidates à l'élection au bureau des élèves de l'ESSEC devra être communiquée aux présidents du BDE au plus tard le **lundi 11 mai 2009** à minuit, cette liste devra préciser les membres du bureau qui ne pourront être modifiés par la suite.

Les listes comprendront dans tous les cas un maximum de 36 membres.

Nous mettons en garde les listeux concernant leur choix des deuxième et troisième années. Quelque soit le poids électoral de ces étudiants, il est nécessaire qu'ils soient présents durant l'éventuel mandat, notamment au WEI et à la Nuit de l'ESSEC, événements nécessitant tous les membres du BDE.

- Eléments relatifs aux listes

Le nom, les couleurs, la musique de chorégraphie sont à déposer auprès du président et du vice-président du BDE exclusivement. Tout conflit concernant ces sujets sera réglé à huis clos avec les responsables des listes.

La pré-campagne n'est en aucun cas déterminante pour le reste de la campagne ; cependant même si la nouveauté et l'effet de surprise sont déterminants lors de l'arrivée, le

changement de nom, de thème et musique n'est pas une obligation.

- Communication des listes à l'intérieur de l'ESSEC

Le Campus ESSEC est considéré comme une zone blanche, c'est à dire que tout moyen de communication ou teasing (incluant l'affichage, les tshirts, les briquets ; porte clés, stylo... tout support pouvant porter un signe distinctif d'une liste) hormis le bouche à oreille est proscrit dans l'espace ESSEC (Foyer du Parc, résidences des Linandes, de Cergy le haut, ESSEC, parvis devant l'ESSEC...). L'affichage sur Cergy (zones grises) doit être limité (les conséquences de vos actes retombant directement sur le BDE). Un affichage sauvage inconsidéré donnera lieu à des sanctions. Ces mesures sont prises pour éviter la pollution de la communication des différentes associations et pour évaluer la capacité du futur BDE à aller vers les gens et à mobiliser du monde sur un événement.

Toutefois, certains événements durant la précampagne permettront aux listes de faire de la communication sous certaines conditions déterminées par les responsables du BDE.

Il n'existe aucune obligation concernant le nombre de soirées ou d'activités en pré-campagne (cf. ci-dessus).

Les listes ont la possibilité de créer un site Internet et de générer du trafic sur ce site (cf annexe esseclive à la Charte). Cependant le CTI doit rester une zone blanche (pas de modification de la page d'ouverture du CTI par exemple).

Aucun casing ou mailing (notamment l'utilisation de listes d'étudiants et des boucles d'associations) mentionnant le nom de la liste, un ensemble de personnes officiellement engagé sur une liste, ou encore des événements organisés par cette liste ne sera toléré sous peine de sanctions. Tout affichage dans les zones blanches est interdit. Cependant, des événements (soirée, bouffe, journée) de pré-campagne pourront bénéficier d'un affichage sur le panneau du BDE et d'un stand de pré-ventes devant le BDE.

Tous les événements organisés durant la pré-campagne nécessitent un dépôt de date auprès du vice-président du BDE, afin d'éviter les conflits entre les listes et avec les autres associations. Tout conflit fera l'objet d'une négociation entre les responsables des listes et les responsables du BDE. Tout événement organisé sans avoir été déposé fera l'objet de sanctions.

Durant ces événements, nous mettons en garde les listes contre le bruit pouvant déranger le voisinage. La direction de l'ESSEC et le BDE se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels problèmes à ce sujet.

III) Les relations avec les entreprises

Il s'agit là d'un point extrêmement sensible et une occasion de démontrer le sérieux des listes et leur possibilité de gérer des relations avec les futurs partenaires du BDE. Certains partenaires vous seront imposés (Magnum, 1ere Ligne, Jaurès Impresion). Ces partenaires travaillent avec le BDE depuis des années et ont acquis la confiance de l'ESSEC de manière générale.

Les listes sont ensuite totalement libres en matière de partenariat financier et en nature tant

qu'elles respectent ce qui suit :

- Le contact avec les entreprises doit se faire sous le terme de liste et non de BDE : le démarchage au nom du BDE est strictement interdit sous peine de très lourdes sanctions.
- Tout engagement sur l'éventuel mandat doit avoir été validé par les responsables du BDE. En particulier, aucun engagement sur des WE (Intégration, Désintégration, WE à l'étranger...) ne doit être pris avec des Tour Operator. Nous attirons l'attention des listes sur le fait qu'il est important de ne donner aucun chèque de caution en échange de produits ou autre dotation en nature.
- Les engagements pris pendant la campagne –sans concerner le BDE- doivent être respectés ainsi que le suivi des entreprises les concernant après la campagne (en cas de victoire comme en cas de défaite), l'image du BDE étant indirectement pleinement en jeu.
- Toute relation avec un établissement bancaire – en particulier en échange d'ouverture de comptes - doit être préalablement vérifiée auprès du BDE.

Ces quelques règles sont établies pour faciliter les relations du futur BDE avec les entreprises. Elles engagent la crédibilité du BDE sur les promotions suivantes. Tout manquement à ces règles sera sanctionné.

IV) La campagne

Cette partie est un préambule à la charte de campagne préparée par la direction de l'ESSEC. Elle sera signée avec la présence de M Beaulieu au cours d'une réunion future.

- Le gymnase

Le gymnase est réparti équitablement entre les différentes listes. Un espace est réservé au BDE et aux éventuelles listes pipeau souhaitant être représentées.

La moquette et le tissu servant au décor et à la protection de tout l'espace du gymnase doivent être ignifugés. Les PV certifiant cette ignifugation au niveau M1 pour le tissu et au niveau M3 pour la moquette seront demandés lors du montage de la campagne. Un morceau de plastique (de type bâche) d'une seule pièce fourni par chacune des listes sera placé à l'emplacement du bar pour protéger le revêtement.

Les structures et le matériel de sonorisation sont fournis par Magnum, le prestataire du BDE, moyennant un forfait fixé entre les deux listes et le BDE.

- Les espaces extérieurs

Considérant l'Etat actuel des travaux, il n'y a pour l'instant pas d'espaces extérieurs disponibles. Ceci pourrait éventuellement changer dans le cours de la pré-campagne en fonction de l'avancement des travaux et des discussions avec l'administration.

- Les autres espaces

Le Grand Hall peut-être utilisé pour afficher des décors sur la rambarde. La répartition de ces lieux et du gymnase sera communiquée aux listes avant la campagne. En raison de la proximité de salles de cours, le niveau sonore des éventuelles animations devra y être très réduit. L'aménagement des espaces est libre mais les listes devront veiller à ce que la propreté des lieux ne soit pas affectée. Plus de précisions seront apportées à ce sujet en fonction de l'avancement des travaux, quitte à ne pas faire d'événements du tout dans le

GH.

- L'arrivée et le Warm Up

L'arrivée s'effectue le premier soir de la campagne. Elle commence vers 20h00 et se termine vers 22h00 puis s'enchaîne avec le Warm up qui se termine vers minuit. L'arrivée d'une liste dure environ 15 minutes. Le Warm Up se déroule ensuite dans le GH jusqu'à minuit.

- Le dîner GH

Il commence vers 20h00 et se termine vers 21h30. Les listes doivent prévoir :

- de la moquette pour protéger le grand hall
- des tables, de la nourriture et de la boisson pour 400 à 450 personnes.
- de ranger rapidement.

Personne ne devra monter sur des tables ou des promontoires pour se surélever (pour des raisons de sécurité évidentes).

Vu la perspective d'évolution des événements à l'ESSEC, cette année les deux bouffes pourront être fusionnées en une seule et même bouffe où les deux listes seront présentes et se verront répartir les tâches de manière équitable par les responsables de campagne

- Le spectacle

Il dure 20 min plus ou moins 10%. Tout est possible tant que la sécurité des personnes est garantie. Les animations nécessitant des mesures particulières devront être annoncées le plus tôt possible aux responsables du BDE. Les musiques devront être impérativement communiquées au vice président du BDE avant la campagne. En cas de litige, la liste qui aura déposé ses musiques le plus tôt aura gain de cause.

Des réunions seront prévues avec un membre de Magnum concernant la forme que vous voulez donner à votre spectacle en termes de son et lumière.

- La soirée

Les listes devront penser à s'assurer qu'elles gardent la maîtrise du droit d'entrée à leur soirée.

Un système de navettes pourra être prévu, les ESSEC étant peu enclins à utiliser leurs voitures pour les soirées de campagne.

Nous attirons l'attention des listes sur deux points importants d'une soirée dans une boîte de nuit : les navettes et les videurs. Un (ou des) membre(s) de la liste devra (ont) être présent(s) dans chaque navette à l'aller comme au retour, et sera (ont) responsable(s) du bon déroulement du trajet. Les relations entre le service d'ordre et la liste devront faire l'objet d'une grande attention, pour éviter tout débordement et/ou violence déplacée.

Les listes sont aussi chargées de s'occuper des étudiants jusqu'à leur rentrée aux résidences.

Le tarif de la soirée (entrées + vestiaires) sera convenu entre les 2 listes lors d'une réunion de telle façon que les deux aient le même prix.

- Dégradations

Dans le cas de dégradations matérielles pouvant être facturées au BDE, la (les) liste(s) responsable(s) sera(ont) tenue(s) de rembourser tout ou partie des dommages effectués, selon des modalités fixées par le BDE.

- Soutien logistique

Outre l'organisation de leurs propres événements, les listes devront participer au montage logistique de la campagne. Cela inclut notamment : le déchargement des structures, le barriérage des espaces extérieurs, la gestion des praticables pour la scène du gymnase, le montage des structures de votre espace, la gestion des tables et des chaises pour le(s) dîner(s), le catering des prestataires et le rangement de toutes les installations. Nous rappelons aussi aux listes que le rangement du gymnase aura lieu le vendredi.

Une Charte sera également signée lors d'une réunion avec l'administration (représentée par MM. Bibard et Beaulieu). Il sera alors demandé aux deux listes les PV d'ignifugation des divers matériaux qu'elles utiliseront pendant la campagne.

V) Les règles de sécurité pendant la campagne

La société 1ere Ligne s'occupe de la sécurité sur le campus tant des biens que des personnes. L'effectif varie en fonction des activités proposées. C'est pourquoi le BDE doit être rapidement mis au courant des activités proposées. Les agents contrôlent l'accès à la campagne et doivent être écoutés ; vous devez en outre prévoir ce qu'ils pourront vous demander (barrières et nourritures pour l'équipe par exemple). La répartition de ces tâches, tout autant que le montant du forfait sera fixé par le BDE en accord avec les deux listes.

VI) Sanctions

Le but de la campagne n'est bien sûr pas de sanctionner les membres des listes, la créativité et l'imagination des listes y étant décisifs. Cela étant, pour permettre le bon déroulement de la campagne, cette charte doit être respectée. Les éléments évoqués dans cette charte engagent la responsabilité des personnes la signant. Les règles étant fixées clairement et impartialement, tout manquement à ces règles sera sanctionné. Les pénalités seront fixées par le BDE avant la campagne lors d'une réunion avec les responsables des listes.

Les sanctions pourront être de diverses natures -affichage sur le tableau du BDE des infractions commises, demi-heures de pénalité de musique dans le gymnase, pénalité de trésorerie, pénalité de choix d'espaces/dates- . Si la situation l'exige, le BDE pourra décider de retirer des voix aux listes ayant commis des agissements gravement en contradiction avec la charte (achat de voix, démarchage au nom du BDE, ...)

VII) Eléments particuliers concernant l'éventuel mandat des listes

Les membres des listes en première année lors de l'élection ne doivent pas partir à l'étranger en stage, ou alors seulement trois mois pendant l'été. Le programme du Core Track apparaît aussi totalement incompatible avec un mandat au sein du BDE. Les listes comprendront aisément que ces deux engagements sont difficilement compatibles, dans la mesure où la liste est élue pour prendre en main la vie du campus, et il est difficile de remplir cette mission en étant absent du campus.

En ce qui concerne les commissions du BDE, mis à part le bureau et la comm Nuit qui sont particulières, il est impératif qu'au moins une personne valide trois mois de stage au BDE sur les comm suivantes : happenings, soirées, entreprises, associations. Il est essentiel que le responsable WEI soit disponible dès l'élection jusqu'au WEI.

En ce qui concerne le bureau et la comm Nuit, les listes s'engagent à ce que :

- Le président et le trésorier soient présents au BDE et sur le campus pendant toute la durée du mandat, ce qui exclut toute possibilité de stage autre que BDE ou tout échange durant cette période.
- Les responsables de l'organisation de la Nuit de l'ESSEC soient présents sur le campus au T1 et au T2.

Le reste des validations au BDE sera du ressort de la liste gagnante.

Conclusion

Le caractère formel de cette charte se justifie par le fait que vous devrez évoluer dans un univers de contraintes entre l'administration de l'ESSEC, les entreprises et les étudiants et que vous devrez rendre à chacun des comptes en tant que BDE. C'est votre réactivité, vos capacités d'adaptation et votre ingéniosité qui seront à l'œuvre dans la campagne.

Bon courage et que les meilleurs gagnent.

En signant cette Charte, vous vous engagez à également respecter l'annexe ci-après.

Louis Roudaut
Président BDE ESSEC
06 22 43 48 08

Frédéric Jousset
Vice-Président BDE ESSEC
06 87 86 08 83

Les responsables des listes sont, jusqu'à nouvel ordre :

Liste Shotland Yard
Aimée Diallo
06 14 49 10 81

Liste Galakteam
Clara Chappaz
06 77 81 24 29

(Cette charte devra être signée par les deux présidents définitifs des listes, quand ceux-ci auront été élus)



Annexe

ESSECLive à la

charte de

campagne



Internet est devenu en quelques années un support de communication incontournable. Mais ce média, dont l'utilisation est parfois hasardeuse si ce n'est anarchique, obéit à un certain nombre de lois qu'il s'agit de connaître parce qu'elles vous exposent dans l'ensemble ou individuellement à des sanctions, mesures disciplinaires, amendes, peines de prison avec sursis ou pire : des voix de pénalités.

Nous avons donc dans l'ordre :

- La législation française
- La loi « informatique et liberté »
- Le règlement intérieur du Groupe ESSEC et ses annexes
- La charte des associations et la charte ESSEClive
- La charte de Campagne et son annexe ESSEClive

1. La législation française

La loi française est plutôt bien faite. Elle protège en particulier la liberté d'expression mais aussi le droit à la vie privée, le respect de la personne, etc. Ca n'a l'air de rien comme ça, mais sur internet comme partout, on ne fait pas n'importe quoi.

2. La loi « informatique et liberté »

2.1. Que dit la loi ?

La loi du 6 janvier 1978 a prévu de solides garde-fous pour protéger l'individu des dangers liés à la multiplication des fichiers contenant des informations nominatives. La responsabilisation des personnes qui créent des fichiers nominatifs, en les soumettant à des obligations, constitue un élément essentiel du dispositif de protection.

En effet, un fichier nominatif n'est pas un fichier comme les autres, il concerne des parcelles de vie privée et la loi "informatique et libertés" en régleme l'usage afin d'en limiter les effets liberticides.

Les obligations des responsables de données nominatives :

- Les formalités de déclaration des fichiers (1)
- La collecte d'informations (2)
- La conservation des informations (3)
- La sécurité des traitements (4)
- La communication d'informations (5)
- La finalité des traitements (6)
- Le respect des droits des personnes (7)

(1) Tout traitement automatisé d'informations nominatives doit, avant sa mise en oeuvre, être déclaré ou soumis à l'avis de la CNIL.

(2) La loi condamne pénalement la collecte déloyale, frauduleuse ou illicite d'informations nominatives

Ce principe se traduit par l'obligation d'informer préalablement les personnes auprès desquelles sont recueillies des données du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, des conséquences d'un défaut de réponse, des destinataires des informations ainsi que de l'existence d'un droit d'accès. Les questionnaires de collecte doivent mentionner ces prescriptions

l'interdiction d'utiliser comme source d'information, des fichiers constitués à d'autres fins.

(3) Les données nominatives ne doivent pas être conservées au-delà de la durée nécessaire aux finalités du traitement pour lequel elles ont été enregistrées.

Lorsque l'organisme qui détient le fichier a connaissance de l'inexactitude ou du caractère incomplet d'une information, il a l'obligation de procéder à sa mise à jour.

En cas de transmission à un tiers, la rectification ou l'annulation d'une information nominative doit être notifiée à ce tiers

(4) Toute personne en charge d'un traitement automatisé nominatif doit prendre toutes les précautions utiles afin de préserver l'intégrité des données et d'empêcher toute communication à des tiers non autorisés

(5) Seuls sont destinataires des informations contenues dans un traitement automatisé les catégories de personnes désignées lors des formalités préalables auprès de la CNIL.

(6) Le principe de finalité est l'un des piliers de la protection. Un traitement d'informations nominatives est créé pour atteindre un certain objectif. Son contenu doit correspondre à cet objectif et ne pas servir à d'autres fins. Le choix des données que l'on décide d'enregistrer, la durée de leur conservation et les catégories de personnes qui peuvent en avoir communication doivent être déterminés en fonction de la finalité du traitement.

(7) Les responsables des fichiers doivent permettre aux personnes figurant dans des traitements d'exercer pleinement leurs droits.

2.2. Application à l'ESSEC

L'annuaire et les différents services du site www.esseclive.com sont déposés à la CNIL sous le dossier n° 787206 déclaré par l'association ESSEClive.com.

De son côté, le Groupe ESSEC et l'association des Diplômés ont déclaré leurs propres bases. Le Groupe ESSEC a également déclaré à la CNIL la transmission de données ayant lieu en début d'année lors du chargement de l'annuaire ESSEClive à partir de banner.

Il est fondamental de bien comprendre l'importance des données personnelles collectées et conservées par l'ESSEC ou ESSEClive. Il ne s'agit pas que d'une question juridique. Il est essentiel pour l'école d'une part de garantir à ses étudiants le respect de la loi mais également de garder tout le contrôle d'une liste pouvant être utilisée à des fins commerciales ou en vue du recrutement par des entreprises peu scrupuleuses.

Du côté d'ESSEClive en tout cas, nous tenons particulièrement à ce que les informations collectées dans l'annuaire ne soient pas utilisées en dehors du cadre de fonctionnement fixé par le Groupe.

>> CE QUE NOUS NE VOULONS PAS VOIR DURANT CETTE CAMPAGNE

- la constitution d'un annuaire, d'une liste de votants, d'une mailing list généralisée créée à partir des informations d'ESSEClive ou de tout autre service
- l'utilisation de données personnelles fournies par ESSEClive (ex. envoi de procurations à une adresse perso, harcèlement téléphonique, etc)
- l'envoi de mails collectifs non sollicités (cf 3 et 4)

3. Le règlement intérieur du Groupe ESSEC

En suivant un programme du Groupe ESSEC, vous êtes tenu de respecter le règlement intérieur de l'école et plus particulièrement les annexes concernant l'utilisation des systèmes d'information.

De manière générale donc, il vous est interdit d'utiliser des données concernant la pédagogie ou la formation (ex : des listes d'étudiants au bureau des études, des contact d'entreprises à la DREE, etc). Il vous est surtout interdit d'utiliser les systèmes du Groupe pour communiquer. L'envoi de mails collectifs à l'ESSEC est formellement interdit.

>> CE QUE NOUS NE VOULONS PAS VOIR DURANT CETTE CAMPAGNE

- des fichiers d'étudiants récupérés auprès de services ESSEC pas très au courant ou pas très scrupuleux
- des mails groupés à des listes interminables de b0000xxxx

4. La charte des associations et la charte ESSEClive

Depuis le lancement d'ESSEClive en avril 2001, le Groupe ESSEC et les associations ont engagé un certain nombre de démarche afin de mettre de l'ordre dans la création et le fonctionnement de la vie associative du campus. Le fruit de ces réflexions a donné lieu à l'élaboration de la charte des associations.

Une liste BDE étant un groupe d'étudiants se réclamant de l'ESSEC et organisant des activités sur le campus, elle est donc soumise aux mêmes règles que les autres associations du groupe et doit respecter les différents protocoles d'accord qui existent entre celles-ci, à savoir la charte des associations et la charte ESSEClive.

Dans la charte des associations, il est clairement dit que le Conseil de Surveillance d'ESSEClive constitue la « Commission Internet » du Conseil de la Vie Etudiante (CVE). Voilà pourquoi vous aurez affaire à ESSEClive à chaque fois qu'il s'agira de régler la communication des listes durant la précampagne et la campagne BDE.

5. La charte de campagne

Tous les points de la charte de campagne sont dictés par le BDE, qui essaie de les faire respecter pour le bon déroulement de la Campagne, mais également pour faire prendre conscience aux listes en présence que la vie associative à l'ESSEC est soumise à un certain nombre de règles qui garantissent leur bon fonctionnement.

6. L'annexe ESSEClive

6.1 Préambule

ESSEClive ne prend aucune décision au niveau du déroulement et de l'organisation de la campagne ; l'association n'a pour tâche que l'accompagnement communicationnel et technique des listes, et reste par contre la seule compétente en matière de communication Internet ; le président de l'association est l'interlocuteur privilégié des listes pour tout ce qui concerne ce domaine.

Le BDE n'a pas d'autre site web qu'esseclive.com. Cette situation résulte d'un engagement mutuel au moment de la création d'ESSEClive et reste évidemment en vigueur. La liste gagnante devra donc reconnaître www.esseclive.com comme son site officiel et n'aura pas d'autre site Internet pendant la durée de son mandat.

6.2 Règles de base des partenariats

6.2.1 Engagements vis-à-vis d'entreprises concernant Internet

Comme toutes les autres associations, vous pouvez proposer aux entreprises avec lesquelles

vous avez conclu un partenariat de les citer sur votre site de liste ou sur ESSEClive. Vous avez la possibilité d'insérer dans vos pages liens ou logos (à condition d'une adéquation des valeurs des entreprises avec celles de l'ESSEC). Vous devez fournir à ESSEClive la liste des partenaires dont il est fait mention dans vos pages. N'oubliez pas qu'ESSEClive, comme d'autres associations a également ses propres partenaires et les espaces publicitaires présents sur toutes les pages du site (bannière supérieure, logos de la colonne de droite) ne peuvent être utilisés par les listes !

>> CE QUE NOUS NE VOULONS PAS VOIR DURANT CETTE CAMPAGNE

- Promesses de mails collectifs publicitaires adressés aux étudiants grâce à des données provenant de l'annuaire ESSEClive.

6.2.2 Engagement vis-à-vis d'entreprises dont l'activité concerne directement Internet

C'est un point très délicat car ESSEClive reste aujourd'hui un des seuls sites étudiants qui dispose d'une liberté totale au niveau de son annuaire (contrairement à ESCP-EAP campus ou campus HEC). Attention donc aux sollicitations de ces entreprises et aux promesses qu'elles attendent de votre part. Nous serons encore plus vigilants sur ces entreprises.

6.3 Règles d'utilisation d'ESSEClive durant la campagne

Certaines règles concernant l'utilisation des ragots ou des forums vous sont données directement par le BDE. Nous veillerons à ce qu'elles soient respectées. De manière générale, nous serons attentifs à ce que les conditions d'utilisation du site soient respectées par tous les listeux et leurs soutiens. Sur ce point, nous rappelons que les listes seront reponsables devant ESSEClive de tout débordement de leurs soutiens.

6.4 Pages des listes sur ESSEClive

Les noms et la liste des membres de chaque liste doit être communiquée au plus tôt à ESSEClive, afin de mettre à jour la base de donnée en conséquence (création de tribus, de liste de membres, de rubriques associées...). Les responsables Web de chaque liste s'engagent à assister à la séance de formation à la mise à jour des pages qui se tiendra avant la campagne. Les listes sont alors responsables de la mise à jour du contenu de leurs pages, mais aussi de leur liste des membres, et de l'agenda du site.

NB : sur ce dernier point, le BDE concerné rentre à l'avance dans l'agenda les dates et les événements de la campagne. Les listes peuvent, dès le début de la campagne, mettre à jour les descriptifs de ces événements.

>> CE QUE NOUS NE VOULONS PAS VOIR DURANT CETTE CAMPAGNE

- Un contenu des pages sur ESSEClive subordonné au contenu des sites internet des listes. Soyons bien clair sur ce point : les pages ESSEClive doivent être pour vous le premier point d'entrée de l'information, et il n'est pas question que la mise à jour du site internet des listes se fasse au détriment des pages sur ESSEClive. Toute information mise en ligne sur le site internet de la liste aura d'abord dû l'être sur ESSEClive.

- Un remplissage incomplet qui obligerait les membres d'ESSEClive à faire le travail eux-mêmes.

6.5 Sites internet des listes

Le BDE donne la possibilité aux listes de communiquer sur Internet via un site qu'elles auront réalisé elles-mêmes.

6.5.1 Hébergement

Le site d'une liste doit obligatoirement être hébergé sur le serveur ESSEClive. Pour cela, un compte FTP sera créé et le responsable technique d'ESSEClive communiquera les mots de passe au responsable Web de la liste, ainsi qu'au président de la liste. Ce service d'hébergement est gratuit, tout comme le service d'assistance qui va avec (pour tous les problèmes liés directement à l'hébergement du site).

6.5.2 Contenu du site

Le contenu du site est contrôlé d'une part par le BDE, mais également par le Conseil de Surveillance d'ESSEClive, au même titre que les autres sites Internet d'associations. Toute demande spéciale (création d'un forum, d'un accès membre, utilisation de ressources particulières du serveur) sera examinée et éventuellement concrétisée par ESSEClive. Le contenu ne doit concerner que la liste BDE (présentation, projets, album photo, membres, etc...). Aucune évocation de la pédagogie, des stages ou bien de l'e-learning ne sera acceptée.

6.5.3 Nom de domaine

Chaque liste peut éventuellement réserver un nom de domaine pour son site internet. La réservation sera faite par ESSEClive qui présentera éventuellement la demande à la Direction des Ressources Pédagogiques du Groupe. La réservation sera ensuite refacturée à la liste concernée.

6.5.4 Activation des accès

Les accès au site internet seront activés au bon vouloir du BDE. Il est conseillé de préciser à l'avance les dates d'activation, afin que les listes soient prêtes en temps et en heure pour la mise en ligne.

Par ailleurs, les accès au site d'une liste sont coupés dès la fin de la campagne, quelle qu'en soit l'issue pour la liste.

6.6 Couverture photo de la campagne

ESSEClive mobilise son équipe photo pour la campagne et en couvrira tous les événements (bouffes, spectacles, soirées, animations quotidiennes). Néanmoins, nous souhaitons que les listes s'impliquent également dans ce travail ; chaque liste devra désigner 2 photographes parmi ses soutiens, pour accompagner les photographes ESSEClive pendant la campagne, et ce afin d'accorder un traitement équitable des listes en compétition. Ces photographes se conformeront aux règles établies par le pôle photo d'ESSEClive.

ESSEClive a l'exclusivité de la couverture photo de la campagne : le contrôle des photographes sera fait grâce à une liste nominative remise en début de campagne aux deux listes.

>> CE QUE NOUS NE VOULONS PAS VOIR DURANT CETTE CAMPAGNE

- Des photos de la campagne mises en ligne sur un site internet sans l'accord et le copyright d'ESSEClive

6.7 Engagements d'ESSEClive

- Respect d'une complète impartialité, équité de traitement des deux listes et confidentialité des données divulguées par elles.
- Équité au niveau de la couverture photo de la campagne, communication des événements (dans la mesure où les conditions sont remplies du côté des listes).
- Unicité des interlocuteurs du côté d'ESSEClive : **Jean Baptiste STEINER** et **Cannelle LEPOUSÉ**

N.B : La Présence du logo ESSEClive sur les supports papier (affiches, flyers, plaquettes de liste) est obligatoire, en contrepartie du service de communication que le site rend aux listes.

7. Note concernant Facebook

Les listes peuvent constituer un groupe sur le site Facebook. Toutefois, il ne doit être ouvert qu'au réseau ESSEC.

Il est aussi formellement interdit de poster des photos issues d'ESSEClive sur ce groupe.